

UNEC MAG'

Le journal des adhérents à l'UNEC

51

MARKETING

Osez l'IA !

ÉCOLOGIE

Gestion des
déchets
mode d'emploi

**FOCUS SUR LES HAIR
ARTIST AWARDS**
avec Raphaël Perrier



Raphaël Perrier aux Hair Artist Awards (*Page 8*)

SOMMAIRE

ÉCONOMIE	La micro-entreprise a-t-elle atteint son plafond ?	p.4
ÉVÉNEMENT	Une finale en beauté.....	p.6
ARTISTIQUE	Hair Artist Awards	p.8
RESSOURCES HUMAINES	Congés payés, arrêts de travail : de nouvelles règles à connaître	p.10
RSE	Encourageons les coiffeurs engagés !	p.11
ÉCOLOGIE	Gestion des déchets mode d'emploi.....	p.12
MARKETING	Intégrer l'IA à son quotidien	p.14

UNECA est une publication de
L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE
36 rue du Sentier 75002 Paris - 01 42 61 53 24 - www.uneec.fr
ISSN 2275 - 0126 - Numéro 51 : mars-avril-mai 2025
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Christophe DORÉ
RÉDACTRICE EN CHEF : Carla CHANTILLON
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE : Anaelle QUEINNEC
ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO : Benoît SCHEFFMANN,
Arnaud LE GAL et Christelle PELKA
ÉDITION DÉLÉGUEE ET RÉDACTION : édithéma

MAQUETTE : Cécile GARLANTEZEC LIRIN
MISE EN PAGE : Studio Ancré - studio-ancre.com
IMPRESSION : Imprimerie Champagne (52).
CRÉDITS PHOTOS :
Pages internes : @Freepik - Tous droits réservés.



GARDONS CONTACT! Nous écrire : contact@uneec.fr - Nous appeler : 01 42 61 53 24

Cher(e) collègue,

En ce début d'année 2026, je souhaite, au nom de toute l'Union nationale des entreprises de coiffure, vous adresser nos vœux les plus chaleureux.

Que cette nouvelle année vous apporte réussite, créativité et sérénité dans un contexte où notre profession continue d'évoluer avec intensité.

L'exercice 2024 a, une fois encore, confirmé la résilience et l'attractivité de notre secteur. Malgré un recul du chiffre d'affaires moyen des salons (-2,75 % entre 2023 et 2024), la coiffure attire toujours davantage d'entrepreneurs : 9 823 nouveaux établissements, un record absolu, pour un solde positif de +1 674 entreprises. Cette dynamique démontre la vitalité de notre métier, mais elle rappelle aussi l'exigence de compétences solides, notamment en gestion. Rappelons-le : 40 % des établissements créés ferment dans les 5 ans, d'où l'importance cruciale d'accompagner les porteurs de projets. C'est tout le sens de notre engagement avec l'I2CR, dédié aux créateurs et repreneurs.

2024 marque également un tournant : la première baisse du nombre d'apprentis depuis 2018 (-3,3 %). Les réformes récentes facilitant l'installation ont, sans surprise, réduit l'incitation à la formation longue, avec un impact direct sur les effectifs en CAP et BP (-5 % chacun). Nous le savons : les apprentis d'aujourd'hui sont les coiffeurs de demain. C'est pourquoi nous continuerons, avec détermination, à défendre la sanctuarisation des aides à l'apprentissage, un modèle qui a prouvé son efficacité.

Enfin, la progression de la micro-entreprise, qui avait profondément transformé notre paysage depuis plus d'une décennie, semble marquer le pas. Stable à 28 % du total des établissements depuis 2021, ce segment entre dans une nouvelle phase où les équilibres du secteur se redessinent.

Face à ces mutations – économiques, réglementaires, sociales – l'UNEC reste pleinement mobilisée. Notre mission demeure la même : défendre vos intérêts, vous accompagner dans la transformation du métier et porter haut la voix de la profession auprès des pouvoirs publics.

Ensemble, faisons de cette nouvelle année une année d'ambition, de qualité et de fierté pour notre métier.

Très belle année 2026 à toutes et à tous.

Christophe Doré
Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure





CHIFFRES CLÉS

La micro-entreprise a-t-elle atteint son plafond ?

COMME CHAQUE ANNÉE, L'UNEC PRÉSENTE LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR. SI LES CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS ATTEIGNENT UN NIVEAU RECORD, LE CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DES SALONS A CONNU UNE BAISSE DE 2,75 % ENTRE 2024 ET 2023 ET DE 2,20 % ENTRE 2023 ET 2022. LES CHEFS D'ENTREPRISE ONT RECRUTÉ MOINS D'APPRENTIS (814 DE MOINS) ET MOINS DE SALARIÉS (3017 SALARIÉS DE MOINS) EN 2024.

Alors que le nombre de créations d'établissements s'établit à un niveau record avec 9 823 nouveaux établissements (soit +10% par rapport à 2023), le nombre de fermetures d'établissements s'élève à 8 149 (en baisse de 1% par rapport à 2023) et le taux de défaillance est stable en 2024 par

rapport à 2023 (1% vs 0,92%). Le solde s'avère donc positif avec 1 674 établissements en plus, en croissance de 2%, portant ainsi le nombre total d'établissements à 111 177, quand les années passées le solde était de 696 en 2023 et de 538 en 2022. La coiffure est donc un secteur porteur qui attire toujours plus d'entrepreneurs même s'il requiert



31 %



111 177



69 %

C'est la **part des activités de coiffure à domicile** au sein du secteur. Un chiffre multiplié par 2 entre 2000 et 2007 puis par 4 entre 2009 et 2022, un développement remarquable.

C'est le **nombre d'établissements** répartis sur l'ensemble du territoire, fin 2024, en hausse de 2 % par rapport à 2023. Cela représente 177 964 actifs, dont 23 198 apprentis.

C'est la **part des établissements qui exercent leur activité en salon**. 42 % d'entre eux sont employeurs. Le chiffre d'affaires des salons est estimé à 5,5 milliards d'euros, contre 0,9 milliard pour la coiffure à domicile.

une grande variété de compétences techniques et de gestion pour durer dans le temps. Selon nos statistiques, 40 % des établissements créés fermeront dans les 5 prochaines années. D'où l'importance pour les professionnels de se former à la gestion d'entreprise, et la création par l'UNEC d'une offre dédiée avec l'I2CR (Institut Coiffeur Créateur Repreneur).

PREMIÈRE BAISSE DU NOMBRE D'APPRENTIS DEPUIS 2018

Concernant l'évolution de l'apprentissage en 2024 par rapport à 2023, le nombre diminue de 3,3 % pour la première fois depuis 2018, probablement en lien avec la réforme de 2023 du code de l'artisanat qui a simplifié l'accès à l'installation dans la profession. Depuis cette date, 3 années d'expérience professionnelle suffisent pour devenir chef d'entreprise de coiffure. Une situation dénoncée par l'UNEC et dont on perçoit aujourd'hui les effets : les deux formations principales, CAP et BP, connaissent en 2024 une baisse des effectifs de 5 % pour chacune d'entre elles.

Les apprentis d'aujourd'hui sont les coiffeurs de

demain. « Nous devons maintenir la pression sur le gouvernement pour sanctuariser les aides à un système qui a fait ses preuves surtout dans cette période de débat budgétaire tendu », déclare Christophe Doré, Président de l'UNEC.

LA MICRO STAGNE

Entre 2011 et 2023, le secteur de la coiffure connaît une baisse significative du nombre de salariés (moins 17 064) qui s'accompagne d'une forte hausse du nombre de micro-entrepreneurs (+222 %) soit 21 546 créations de micro-entreprises. En 2023 par rapport à l'année 2022, le nombre a augmenté de 1790 établissements soit + 6,1 %.

Si cette transformation du modèle économique a impacté le secteur de manière considérable, avec une croissance constante depuis 2011, le nombre de micro-entreprises reste en proportion, constant depuis 2021 à 28% par rapport au nombre total d'établissement lequel était en augmentation de 7% en 2023. Cela constitue une évolution notable dans la dynamique de croissance des micro-entreprises dans le secteur de la coiffure.

ÉVÉNEMENT

UNE
CONCOURS de COIFFURE
TROPHY

Une finale en beauté

LA FINALE DU CONCOURS UNEC TROPHY A RENDU SON VERDICT, LUNDI 24 NOVEMBRE, À L'OCCASION DU SALON BEAUTÉ SÉLECTION À LYON.

Des épreuves artistiques de haut vol, organisées sous la houlette de la commission Artistique et Concours de l'UNEC, présidée par Raphaël Perrier. Quatre épreuves réunissant plus de 100 candidates et candidats, issus des concours mis sur pied dans toute la France jusqu'à la finale nationale. Et, à l'arrivée, un verdict rendu à l'occasion d'un rendez-vous majeur des professionnels de la beauté, le salon Beauté Sélection de Lyon, le 24 novembre 2025... Une fois de plus, le concours UNEC Trophy a tenu toutes ses promesses et récompensé les lauréats des 4 catégories au programme : Kevin Lombard (Creative cut & color), Nessim Chamma (L'homme moderne), Maiwenn Fauconnier (Chignon de la mariée romantique) et Dorothée Ascourt (Fashion week). Félicitations à tous les participants de ce concours que l'UNEC a le plaisir d'orchestrer avec l'aide de ses partenaires, L'Oréal Produits Professionnels et Babyliss Pro.

LE PALMARÈS

► Catégorie « *Creative cut & color* »

1. Kevin Lombard ; **2.** Laly Boudron ;
3. Juliana Glasser ; **4.** Chloé Welmant-Blas ;
5. Shana Deroch.

► Catégorie « *L'homme moderne* »

1. Nessim Chamma ; **2.** Thibault Jors ;
3. Dorothée Ascourt ; **4.** Daniel Lery ; **5.** Luc Uiber.

► Catégorie « *Chignon de la mariée romantique* »

1. Maiwenn Fauconnier ; **2.** Mae Dutel ;
3. Eden Goujon ; **4.** Amira Mahamdi ;
5. Samantha Bon.

► Catégorie « *Fashion week* »

1. Dorothée Ascourt ; **2.** Manon Pellerin ;
3. Maiwenn Fauconnier ; **4.** Eden Goujon ;
5. Laly Boudron.

À NOTER QUE L'ÉDITION 2026

 DE L'UNEC TROPHY EST DÉJÀ LANCÉE :
inscrivez-vous en cliquant ici !



14 - 16 JUIN 2026

LE NOUVEAU RENDEZ-VOUS DES PROS DE LA COIFFURE

SALON BOOSTER



BOOSTER

FORMATION | INSPIRATION | CÉLÉBRATION

10 MASTERCLASS

Océane Avakian

Poppy

Hairlist Paris

Florence Servan-Schreiber

Denitsa Ikhonomova

Jean-Baptiste Mazella

Jean-Baptiste Santens

Clara Quesne

Nicolas Waldorf

Anissa Moummad

Sandrine et Olivier Kretz

Maud Fontenoy

RDV À BIARRITZ POUR 3 JOURS INOUBLIABLES !
UNE EXPÉRIENCE UNIQUE, 100% DIVERTISSANTE

Ça commence ici



www.salonbooster2026.fr

L'ORÉAL
PRODUITS PROFESSIONNELS

Raphaël Perrier

« Les Hair Artist Awards suscitent un engouement réel »

DIRECTEUR ARTISTIQUE ET DES CONCOURS AU SEIN DE L'UNEC, RAPHAËL PERRIER REVIENT SUR LES HAIR ARTIST AWARDS DONT LA 4^E ÉDITION A EU LIEU LE 9 NOVEMBRE AU MANS. IL ÉVOQUE ÉGALEMENT LE LANCEMENT DE L'ORDRE DES AMBASSADEURS.

Les Hair Artist Awards viennent de vivre leur 4^e édition : que représente cet événement, aujourd'hui, dans le monde de la coiffure ?

Raphaël Perrier : Il a très bien évolué, au point d'être devenu le concours majeur, en France, pour les apprentis. Cette édition a réuni près de 500 compétiteurs et, fait remarquable, tous étaient inscrits en 48 heures. Les Hair Artist Awards permettent d'attribuer le titre de meilleur apprenti de France et suscitent un engouement réel. Les jeunes s'y intéressent, le préparent, c'est vraiment génial.

Montrer aux jeunes que le métier auquel ils se destinent est aussi un art et, même, un spectacle, c'est important ?

R. P. : Oui, car cela crée une émulation et favorise la stimulation. Une compétition comme les Hair Artist Awards nous permet de leur montrer qu'ils ont le choix de leur propre avenir, des possibilités comme travailler en salon, se destiner



à l'artistique, à la formation... Ils peuvent choisir leur voie, avec une vraie variété de débouchés...

Cette compétition permet également de constituer l'équipe de France qui participera au championnat du monde OMC Hairworld : comment cela se passe-t-il ?

R. P. : Les lauréats intègrent directement l'équipe de France et cette journée permet aussi la détection d'autres coiffeuses et coiffeurs susceptibles d'être sélectionnés. Cela ouvre des perspectives, et contribue à l'attrait que suscite l'événement.

Vous venez également de lancer l'ordre des ambassadeurs de la coiffure française. Pouvez-vous expliquer aux adhérents de l'UNEC en quoi cela consiste ?

R. P. : Il y a d'abord une compétition comprenant quatre épreuves, n'importe quel coiffeur

peut y participer et s'il atteint le niveau requis, il devient ambassadeur. Même chose pour les apprentis : il s'agit de la catégorie des ambassadeurs « jeunes talents ». Enfin, des titres d'honneur sont remis chaque année, sur dossier.

Qu'est-ce qui a suscité cette nouvelle initiative ?

R. P. : L'ordre des Ambassadeurs s'appuie sur trois piliers : l'excellence, le mérite et la

transmission. L'excellence en proposant de défendre et d'incarner le plus haut niveau de l'art capillaire. Le mérite par la reconnaissance de l'engagement, de l'effort et du dépassement de soi. La transmission en permettant d'inspirer et de guider les prochaines générations. En résumé, cette initiative met à l'honneur celles et ceux qui font rayonner la coiffure française. Les modalités de participation aux concours sont en cours d'élaboration et seront communiquées le moment venu.

HAIR ARTIST AWARDS : LE PALMARÈS

CAP / MC / BAC PRO

1^{er} prix : Jules CAMUS ; 2^e prix : Jade BLONDEAU ; 3^e prix : Inès BARRIER GAUDRY ;
4^e prix : Lana PRAVOUILLON ; 5^e prix : Clara CAPET

BP / BM / BTS

1^{er} prix : Lucie KLEIN ; 2^e prix : Enola RIOU ; 3^e prix : Cécile PAU ; 4^e prix : Pierre FIXOT ;
5^e prix : Natheo AUDOUX

BARBER ARTIST AWARD

1^{er} prix : Gabin LEMORT ; 2^e prix : Noa GONCALVES ; 3^e prix : Axel RIVOAL ;
4^e prix : Esteban TOMCZYK ; 5^e prix : Théo FOUCHER

L'ORÉAL COLOR AWARD - Epreuve de la seconde chance

1^{er} prix : Maely MARTIN ; 2^e prix : Léna BAUER ; 3^e prix : Amandine DENOYELLE ;
4^e prix : Inès OSOUF ; 5^e prix : Léna DO





Congés payés, arrêts de travail : de nouvelles règles à connaître

DE NOUVELLES RÈGLES RELATIVES À L'IMPACT DE L'ARRÊT DE TRAVAIL POUR MALADIE SUR LES CONGÉS PAYÉS ET LE CALCUL DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES SONT ENTRÉES EN VIGUEUR. EXPLICATIONS...

Le 10 septembre 2025, la Cour de cassation a rendu deux décisions qui modifient des règles importantes de gestion du personnel. Elles concernent l'impact de l'arrêt de travail pour maladie sur les congés payés d'une part et le calcul des heures supplémentaires d'autre part. Ces deux décisions ont pour objet de mettre le droit français en conformité avec le droit européen. La première décision répond à la question de savoir si un salarié placé en arrêt maladie pendant un congé payé a droit au report de ce congé. Conformément au principe européen de droit au repos, la Cour de cassation considère désormais que le salarié placé en arrêt pendant ses congés payés a droit à ce qu'ils soient reportés, peu importe que l'arrêt maladie intervienne avant ou pendant le congé.

OBLIGATIONS INCHANGÉES

Lorsque l'employeur reçoit un arrêt de travail pendant les congés payés, l'arrêt de travail notifié suspend le contrat de travail, même si le

salarié est en congé payé. Pour le salarié, les obligations restent les mêmes : obtenir un arrêt de travail, transmettre l'avis d'arrêt maladie à sa caisse primaire d'assurance maladie et à son employeur sous 48 heures, respecter les prescriptions et contrôles médicaux.

Le second arrêt indique que le salarié soumis à un décompte hebdomadaire de son temps de travail peut désormais obtenir le paiement d'heures supplémentaires sur la semaine au cours de laquelle il a posé un ou plusieurs jours de congés payés. Cette décision s'explique par le fait qu'en droit de l'Union Européenne, toute mesure pouvant dissuader un salarié de prendre ses congés payés est interdite : c'est le cas, par exemple, lorsque la prise de congé payé crée un désavantage financier et prive le salarié du bénéfice de ses heures supplémentaires.

A télécharger !

 Une note explicative détaillée est disponible en cliquant ici.

Encourageons les coiffeurs engagés !

SOUTENU PAR AG2R LA MONDIALE, LE PRIX RSE DE L'UNEC REVIENT POUR LA DEUXIÈME ANNÉE. L'INSCRIPTION EST POSSIBLE 31 JANVIER INCLUS. CE CONCOURS VALORISE LES COIFFEURS LES PLUS ENGAGÉS DANS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE).

Après le succès de sa première édition qui a mobilisé un grand nombre d'adhérents, l'Union nationale des entreprises de coiffure a lancé, le 8 décembre 2025, la deuxième édition de son Prix RSE, avec le soutien de son partenaire, AG2R LA MONDIALE. Cette nouvelle édition témoigne de l'engagement croissant des coiffeurs français dans les transitions écologique et sociale. « *La forte participation à notre première édition du Prix RSE démontre que les coiffeurs ont réellement intégré ces enjeux dans leur quotidien professionnel*, constate Christophe Doré, président de l'UNEC. Les consommateurs sont de plus en plus exigeants et nos chefs d'entreprise sont pleinement mobilisés pour répondre à leurs attentes. »

ACTEURS DE LA TRANSITION

Pour soutenir cette dynamique, l'UNEC, en partenariat avec la Direction Générale des Entreprises, a développé en juin 2023 le guide pour la transition écologique. Ce guide, à télécharger en [cliquant ici](#), propose aux coiffeurs des gestes simples à appliquer au quotidien et recense les aides disponibles pour financer la transition écologique des TPE.

Cette deuxième édition du Prix RSE de l'UNEC, soutenu par AG2R LA MONDIALE, vise à mettre en lumière les initiatives les plus inspirantes de la profession.

Ce concours, adressé aux coiffeurs adhérents qui exercent en salon et qui ont des salariés, a pour objectif de valoriser les coiffeurs les plus engagés dans la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au travers des prix suivants :

- Prix Initiative Développement Durable ;
- Prix de l'Initiative Environnementale ;



- Prix de l'Initiative Sociale ;
- Prix Coup de Cœur du jury.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, les coiffeurs doivent répondre avant le 1^{er} février 2026 à un formulaire d'environ 30 questions rédigées par des experts de la RSE. Les participants à la première édition sont invités à renouveler leur candidature. Les réponses seront analysées par le jury pour désigner les lauréats dans chaque catégorie. Une cérémonie de remise des trophées sera organisée par l'UNEC. Lors de la cérémonie de remise des trophées, seront remis des lots Biowels et Ecoheads, partenaires de l'UNEC.

Gestion des déchets mode d'emploi

UN SALON DE COIFFURE GÉNÈRE UNE MULTITUDE DE DÉCHETS. ADOPTER LES BONS GESTES EN PERMET LA RÉDUCTION, LA VALORISATION, ENCOURAGE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE, INSTALLE UN CERCLE VERTUEUX, PERMET DE RÉALISER DES ÉCONOMIES. REVUE DE DÉTAILS ET FOCUS SUR LA RÉUTILISATION DES CHEVEUX.

Une entreprise est responsable des déchets qu'elle produit et qu'elle détient jusqu'à leur élimination ou jusqu'à leur valorisation finale. Dans les salons de coiffure, les déchets peuvent être considérés comme des déchets assimilés ménagers et, ainsi, être pris en charge par les services des collectivités locales. Il peut arriver, très rarement, que certains produits soient considérés comme nocifs pour l'homme et l'environnement ; dans ce cas, ils doivent être collectés par une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets dangereux comme La Collecte du Coiffeur. Pour y voir plus clair, les pictogrammes représentant la dangerosité du produit sont présents sur l'emballage et vous aident à mieux trier vos déchets.

La première réflexion à mener dans le traitement des déchets est de savoir si la déchèterie située sur votre territoire collecte les gants, aluminium, cellophane, bonnet de mèche, serviettes jetables, souillés, ainsi que les tubes d'oxydants et de colorants. Le service public qui transporte ces déchets pourra alors passer récupérer les déchets que vous aurez déposés dans les bacs traditionnels (marron ou jaune en fonction du type de déchets). Si ce n'est pas le cas, il faudra alors se tourner vers une déchèterie professionnelle ou vers une entreprise spécialisée dans la collecte et l'élimination de ces déchets comme

Différentes manières de réutiliser les cheveux

- **Don aux particuliers pour leur jardin :** les cheveux permettent de retenir l'eau et de la restituer en période de sécheresse, ils constituent aussi une réserve de nutriments pour le sol et les plantes.
- **Don aux agriculteurs :** pour faire fuir les bêtes et protéger leurs parcelles, les agriculteurs utilisent les cheveux, en particulier leur odeur, en les disséminant sur les abords des champs.
- **Compostage :** les cheveux sont de la matière organique, donc dégradable en petite quantité dans un composteur. Vous pourrez également déverser vos autres déchets organiques comme les restes de repas. Vous pourrez bénéficier du compost pour vos plantations et partager cette démarche avec vos clients.
- **Recyclage :** en faisant appel à des organismes comme La collecte du Coiffeur, qui collectent les cheveux dans les salons de coiffure.

La collecte du Coiffeur, avec laquelle l'UNEC a noué un partenariat.

RÉDUIRE LA FACTURE

Les lames de rasoir utilisées dans les salons de coiffure ne sont pas considérées



comme des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilé (DASRIA) ; à ce titre, leur élimination peut se faire dans une filière traditionnelle. Il faut remettre les lames dans leur emballage d'origine puis les jeter dans un sac poubelle classique avec les ordures ménagères résiduelles.

De nombreuses mesures existent, afin de réduire et valoriser vos déchets comme la

séparation des déchets pouvant être valorisés (bac jaune, déchetterie) de ceux ne pouvant pas l'être (objets souillés) en mettant en place une zone de déchets avec des indications claires (couleur, fiche). Ceci permet de réduire le nombre de levées des ordures et, en conséquence, la facture de collecte des déchets.

 **Retrouvez toutes les informations pratiques en cliquant ici.**

Du sur-mesure avec La Collecte du Coiffeur

« 95 % de vos déchets sont des ressources », annonce La Collecte du Coiffeur, filiale de La Collecte Médicale, société experte depuis vingt ans dans la collecte des déchets du soin et de la santé. Les adhérents de l'UNEC bénéficient d'une remise de 20 % sur les prestations assurées par ce partenaire. La Collecte du Coiffeur propose un système clé-en-main de tri, collecte et orientation de vos déchets vers les filières spécialisées. Le service proposé consiste à venir collecter dans les salons les tubes de coloration, les aérosols et, en option, les déchets coupants type lames de rasage (DASRI). La fréquence de ramassage des déchets est fonction de la taille du salon et peut se faire à une fréquence variant d'une fois par mois à une fois par semestre.

 **Cliquez ici pour en savoir plus sur La Collecte du Coiffeur.**

Osez l'IA

Intégrer l'IA à son quotidien

MARKETING, COMMUNICATION, GESTION DES STOCKS... L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) PEUT AIDER LES CHEFS D'ENTREPRISE DANS LEUR ACTIVITÉ QUOTIDIENNE, À CONDITION D'ANTICIPER LES ENJEUX TECHNIQUES ET JURIDIQUES QUE SON UTILISATION SOULÈVE. UN GUIDE PRATIQUE VOUS EST DESTINÉ.

L'intelligence artificielle (IA) n'est pas un futur lointain. Elle transforme dès aujourd'hui la façon de communiquer avec ses clients et facilite la gestion des tâches quotidiennes. Cet outil technologique peut permettre aux chefs d'entreprises et artisans de déployer une stratégie marketing, d'améliorer leur communication, d'optimiser leur gestion des stocks. L'IA peut les aider à prendre des décisions plus éclairées. Son utilisation soulève aussi des enjeux techniques, éthiques et surtout juridiques, qu'il est essentiel d'anticiper. Les membres du Conseil National du Commerce, dans le cadre du plan national « Osez l'IA », ont rédigé un guide pratique dédié à l'adoption de l'IA par les commerçants. Ce guide les aide à comprendre et intégrer l'IA dans leurs activités quotidiennes.

L'objectif de ce plan est de rendre l'IA accessible, utile et concrète notamment auprès des TPE, qui sont très peu à l'utiliser actuellement. Trois leviers sont déployés sur l'ensemble du territoire pour atteindre l'objectif de 50 % de TPE utilisatrices de l'intelligence artificielle d'ici 2030. Une plateforme nationale de formation a été lancée en fin d'année. 300 experts seront mobilisés pour accompagner les entreprises, secteur par secteur, région par région. Des rencontres mensuelles verront le jour entre entreprises et porteurs de solutions IA, en lien avec les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et Bpifrance.

 **Pour en savoir plus sur le dispositif, cliquez ici.**

 **Pour télécharger le guide pratique sur l'IA à destination des commerçants, cliquez ici.**

I2CR, l'Institut Coiffeur Créateur Repreneur



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

Imaginé et conçu par l'**UNEC**
pour les porteurs de projets
liés à la coiffure, l'**I2CR**, Institut Coiffeur
Créateur Repreneur propose
un accompagnement complet et sur-
mesure à destination des professionnels
en devenir, à ceux déjà établis
et souhaitant se développer
ainsi qu'à ceux qui souhaitent
céder leur entreprise.



UN INSTITUT DÉDIÉ AUX ENTREPRENEURS DE LA COIFFURE

Comment financer son projet, choisir son statut, réaliser son business plan, développer son affaire, reprendre une entreprise, bien vendre son salon... En tant qu'entrepreneur, vous faites face au quotidien à de multiples défis pour développer votre affaire. L'I2CR vous propose de répondre à vos questions et vous former pas à pas pour concrétiser vos projets. Les formations de l'I2CR sont certifiées QUALIOPI et sont éligibles au financement de la formation professionnelle.

Retrouvez l'ensemble
des formations sur unec.fr, onglet
« se former », section « Institut
coiffeur créateur repreneur »

unec.fr



Pour toute information complémentaire :

 | i2cr@unec.fr



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE



Parrainer ne vous a jamais autant rapporté...

Parrainez, économisez : le parrain adhérent et le filleul* bénéficieraient tous deux d'un tarif adhérent réduit à

-50%*



À deux, c'est mieux ! Rejoignez le Club UNEC.

* Conditions - extrait du règlement parrainage 2026 : pour qu'un parrainage soit considéré comme valide, il est nécessaire que le filleul n'ait pas été adhérent dans les 24 derniers mois précédant sa date d'adhésion et que le parrain soit à jour de sa cotisation d'adhésion 2026. L'offre accordée au parrain et au filleul est une réduction de 50% du montant de l'adhésion 2026 qui leur est applicable. Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles, ni applicable à la tarification multi-établissement(s). Règlement complet sur [unec.fr](#)